

Maison de retraite Sainte-Sophie

661, rue du Pézoulat – 82170 Grisolles

Tél. : 05.63.27.13.00 - Fax : 05.63.68.05.53

Courriel : mdrgrisolles@orange.fr

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

SIRET : 268 200 045 00014

APE : 8710A

SYNTHESE DE PROJET D'ETABLISSEMENT

Pour porter le PE à la connaissance des usagers il a été bon d'en faire une synthèse, qui sera plus facile à remettre, en proposant une lecture intégrale.

Le PE est obligatoire depuis la loi du 02/01/2002 dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Il doit être mis à la disposition des usagers et permet un droit à l'information sur le projet et le fonctionnement de l'établissement.

Le PE de l'EHPAD Sainte Sophie s'inscrit dans le contexte de la prise en charge des personnes âgées dans un établissement à vocation médico-sociale. Nous considérons la qualité de l'ensemble des prestations sociales et sanitaires que nous devons fournir comme un droit pour les usagers et un devoir pour les professionnels.

Les recommandations de qualité concernent cinq domaines complémentaires :

- La qualité de vie des résidants
- La qualité des relations avec les familles et le réseau social des résidants
- La coordination des soins
- La qualité des personnels
- L'inscription de l'établissement dans un réseau gérontologique

Le projet de notre établissement s'appuie sur les avancées de la gérontologie sur lesquelles nous fondons nos interventions et nos perspectives pour :

- Fonder un projet de vie
- Confier le projet médical au médecin coordonnateur
- Considérer que les services administratifs et logistiques participent à la qualité globale des prestations
- Renforcer la motivation du personnel

L'amélioration des pratiques professionnelles s'est imposée comme la garantie nécessaire à la signature de la convention tripartite. Dans cet esprit, l'établissement souhaite continuer à se rapprocher de la conformité souhaitée dans les domaines des prestations médico-sociales afin de :

- Proposer les meilleures conditions d'accueil de la personne âgée
- Améliorer les prestations de services à partir de la satisfaction des destinataires
- Maintenir une dynamique socio-culturelle pour prévenir le repli sur soi et le risque de dépendance
- Coordonner l'approche soignante spécialisée pour apporter les meilleures réponses aux pathologies et aux déficiences liées au processus normal ou pathologique du vieillissement

ADMISSION : L'Établissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de Sainte Sophie peut accueillir 76 résidants à partir de 60 ans, valides ou dépendants (GIR 1 à 6).

SON IMPLANTATION :

D820 Montauban 25km

EHPAD Ste Sophie
Rue du Pézoulat

D813 Toulouse 30km

LE LOGEMENT : L'EHPAD a un confort de vie (salle d'eau, balcon ou terrasse) et est convivial avec ses rencontres internes et externes.

LES VALEURS DE L'ETABLISSEMENT :

- les valeurs attachées à la personne : nos références s'inspirent de la charte des droits et libertés de la personne accueillie qui à valeur réglementaire

*l'égalité

*la citoyenneté

*la solidarité

- les valeurs attachées aux interventions

*le partenariat avec les familles

*la reconnaissance des droits de l'usager

*le maintien des capacités d'autonomie

*l'exigence de qualité

=>les procédures d'application de nos valeurs

*le règlement de fonctionnement

*le conseil de la vie sociale, le plan de soin et le projet de vie individualisé

*la procédure de recours de plaintes

*la personne qualifiée, l'accès au dossier médical

*le respect de la confidentialité des échanges professionnels

*la liste d'attente

*le signalement

=>nos conceptions professionnelles

Nos interventions s'inscrivent dans une **approche globale** à partir d'un projet de soins et d'un projet de vie individualisés. Ces projets contractualisés avec le résidant et, le cas échéant, avec la personne de confiance nous permettent :

*de maintenir les autonomies de vie quotidienne

*de déclencher les actions de stimulation et de réhabilitation afin de limiter les réactions en chaîne du risque de dépendance

*de dispenser des soins répondant aux critères de sécurité et de confort

*de prendre en compte les demandes de la personne

Nous sommes également attentifs à la prévention des risques **aggravants** liés au grand âge (perte des repères autonomie..)

Ces problématiques nous conduisent à inscrire :

*notre projet de **vie** dans une **approche écologique** de l'intervention qui met à disposition :

°un environnement relationnel stimulant et attentif au maintien des habitudes de vie

°une politique d'accueil

°l'animation socioculturelle pour satisfaire des centres d'intérêt ou éveiller des curiosités

°le respect de la vie privée et la convivialité

°le maintien des liens familiaux

*notre projet de **soins** dans une **vigilance clinique** qui coordonne les axes de réhabilitation à partir de l'évaluation gériatrique standardisée (EGS) et renforce par son approche, l'observation globale de la personne pour :

°améliorer les capacités fonctionnelles, les autonomies et le bien-être

°stabiliser et retarder autant que possible la progression des maladies chroniques

- °prévenir, diagnostiquer et traiter à temps les maladies subaiguës ou aiguës qui peuvent survenir
- °accompagner les personnes ayant perdu leurs ressources et leurs autonomies, en leur dispensant des soins de confort, en leur procurant un environnement et une vie adaptés à leurs besoins
- °adapter les attitudes et les traitements à la prise en charge des résidents atteints de troubles psychiques. Leur offrir un environnement qui optimise leurs conditions de sécurité et de liberté

LES MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT :

-les missions définies par les textes réglementaires

- *une mission d'accueil social
- *une mission de santé publique gériatrique
- *une mission de protection
- *une mission d'évaluation de l'activité et de la qualité des prestations délivrées

-les missions particulières que se fixe l'établissement pour améliorer sa prestation

- *une mission d'ouverture sur **l'environnement**, en facilitant les rencontres intergénérationnelles, les sorties, les accueils, les partenariats avec les associations locales, dans le cadre de notre politique d'animation
- *une mission **d'aide aux aidants familiaux**, les familles sont largement impliquées dans la solidarité intergénérationnelle. Elles contribuent au maintien de leurs parents dans le milieu ordinaire. Nous pourrions envisager à terme une politique de répit et d'aide aux aidants familiaux en reconduisant l'accueil temporaire
- *une mission d'évaluation des compétences, notre engagement vers la qualification globale des prestations nous impose d'être rigoureux dans notre politique de recrutement du personnel comme dans nos liens de partenariat avec les intervenants privés. Nous devons également être attentifs à l'évaluation et à la promotion des compétences des acteurs professionnels

LE PROJET DE VIE

Deux grandes **finalités** orientent notre projet de vie :

1. Offrir les meilleures conditions d'accueil
2. Maintenir le capital des ressources personnelles

Il faut éviter que dès l'accueil les résidents deviennent des personnes assistées. Pour cela il faut garantir :

- *le maintien des activités de la vie quotidienne
- *le respect des habitudes de vie et des choix des personnes
- *des interventions mobilisant les ressources grâce à des actions de stimulation

LES AXES DE NOTRE PROJET DE VIE

Des interventions fondées sur des valeurs fédératives qui guident les orientations professionnelles

- *le résident est au centre de notre préoccupation, c'est l'intention de satisfaire ses besoins qui guidera la coordination et la complémentarité des prestations fournies
- *l'aide que nous lui apportons relève d'une évaluation de ses besoins et du respect de son autonomie
- *la reconnaissance des droits et libertés des personnes inspire nos actes quotidiens

*la « démarche qualité » anime notre implication professionnelle et nous permet d'améliorer nos compétences

Des interventions prenant en compte les droits de l'utilisateur

La loi de rénovation sociale de 2002 rappelle que la place accordée aux droits de l'utilisateur ne doit pas être de pure forme mais qu'elle implique des changements de représentations et d'attitudes dans les établissements d'accueil.

Afin de répondre au dispositif légal et réglementaire, nous nous référons à la **charte des droits et libertés de la personne accueillie**. Ce document, à valeur réglementaire, sera ultérieurement travaillé avec le personnel afin de poser les bases d'un **code d'éthique** particulier à l'établissement.

LE PROJET MEDICAL

LES ORIENTATIONS DU PROJET MEDICAL

- ⇒ **Une politique de soins préventifs** : nous orientons notre vigilance clinique sur la prévention des déficiences fonctionnelles et des pathologies du vieillissement :
 - *en sollicitant les personnes pour qu'elles maintiennent leurs capacités fonctionnelles (autonomies de vie quotidienne et mobilisation)
 - *en stimulant, grâce aux groupes de mobilisation de la mémoire, de prévention de la perte d'équilibre et de gymnastique douce, les capacités des personnes pour qu'elles se maintiennent, le plus longtemps possible, dans un sentiment de sécurité dans leur environnement relationnel et physique
 - *en étant rigoureux sur notre politique nutritionnelle. Dans ce domaine nous suivons les avancées de la réflexion concernant la prise en compte de l'alimentation du sujet âgé. Les conseils de la diététicienne nous permettent de piloter les ajustements souhaités.

- ⇒ **Une politique de soins curatifs** : l'expertise et la sécurité des soins curatifs repose sur l'adhésion des médecins généralistes au projet médical et au développement de la spécialité gériatrique. Il s'agit d'apporter dans l'établissement des réponses thérapeutiques adaptées aux pathologies de plus en plus lourdes, de limiter l'incidence iatrogène des poly médicaments.

- ⇒ **Une politique de soins de réhabilitation** :
 - *lorsque cette perte de capacité est préalable à l'admission nous évaluons sur une période de 15 jours à un mois, si les capacités sont récupérables ou si le déficit semble chronique
 - *lorsque cette perte de capacité est consécutive à l'entrée, nous intervenons rapidement pour évaluer ce qui la motive et agir sur les causes pour les résorber

- ⇒ **Une politique de soins palliatifs** : les soins de confort et de maintien sont poursuivis et adaptés à l'état de santé du résident

- ⇒ **Une politique de soulagement de la douleur** : le médecin coordonnateur proposera un plan d'accompagnement des soins palliatifs et de prise en charge de la douleur. Il aura pour mission de veiller à un bon niveau de réaction de l'équipe médicale et de soins infirmiers, ainsi qu'à la rigueur dans le suivi des démarches de sédation

CONCLUSION :

L'établissement prend soin de la personne âgée, respecte ses besoins et ses droits fondamentaux, accompagne au mieux les résidents. La qualité des services et le suivi des personnes accueillies permettent de renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement.

Ce document est une synthèse du PE que nous vous invitons vivement à consulter dans son intégralité sur notre site internet (www.maison-retraite-grisolles.fr), sur Ijtrace ou à votre disposition au secrétariat.